

Valérie Péresse

La stratégie de décarbonation présentée par Valérie Péresse liste un certain nombre de leviers d'action, mais souvent sans fournir une appréciation du potentiel et des limites de ces leviers, ni décrire le principe et les modalités de gouvernance.

Il est difficile d'en déduire la manière dont la stratégie pourra s'articuler. La volonté de laisser les seuls industriels « *déterminer les technologies les plus efficaces* » crée un risque de marché qui peut fortement ralentir l'action.

Les propositions concrètes en matière de sobriété et d'évolution des modes de consommation sont rares, au-delà d'intentions exprimées sans détails dans le domaine des transports et de la consommation électrique.

Les objectifs et moyens dans le domaine de l'emploi et de la formation restent très généraux.

Trajectoire 2050

Valérie Péresse souhaite placer la France sur une trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050, et s'affranchir du pétrole d'ici là.

Trois grands objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre en découlent :

- le recours à des solutions de décarbonation d'ores et déjà 'matures' (plus de 50 % du chemin à parcourir, notamment grâce à une réduction de la consommation finale d'énergie de 25% : économies d'énergie, mobilités bas carbone, réduction des émissions importées par la réindustrialisation, et enfin production d'énergies bas carbone) ;
- le développement d'« *innovations de rupture* » (20 à 30% du chemin) ;
- les changements de comportement (15 à 20% du chemin).

Pendant, le potentiel de décarbonation des mesures listées n'est pas précisé. Il n'est pas fait mention des mécanismes qui permettraient de vérifier leur atteinte et de corriger les politiques mises en place si nécessaire.

Gouvernance

Mme Péresse décrit une volonté de mener la décarbonation de l'économie à travers une puissance publique responsable de la mobilisation et de la coordination de l'ensemble des acteurs, tout en évitant « *un exercice vertical du pouvoir* ». Un programme d'exemplarité de l'administration publique est proposé, avec pour objectif la réduction d'un tiers de la consommation d'énergies fossiles de celle-ci au cours du quinquennat.

Cette démarche transparaît dans les propositions de fin progressive des subventions aux énergies fossiles, l'implémentation de clauses carbone dans les appels d'offres publics, des mesures fiscales incitatives en faveur de la transition énergétique et enfin le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation au climat.

Une partie de la gouvernance de décarbonation serait décentralisée et déléguée aux régions, notamment pour la rénovation des bâtiments (offre des artisans, formation professionnelle, etc.)

Les acteurs privés occupent une position clé dans le plan de décarbonation de Mme Péresse, le choix des technologies à privilégier pour se décarboner revenant strictement aux industriels.

Au plan européen, Mme Péresse défend le renforcement des mesures existantes : quotas carbone et mécanisme d'ajustement aux frontières. Les propositions, notamment pour ce qui est de l'insertion dans le cadre européen, dépassent souvent largement l'horizon du quinquennat : difficile d'en jauger la portée immédiate potentielle.

La question du suivi de cette gouvernance n'est pas abordée, à part pour l'administration publique dont les efforts de décarbonation doivent être mesurables dès 2022.

Secteurs les plus émissifs

Industrie. L'industrie est évoquée à travers le prisme de l'empreinte carbone : il est proposé de réindustrialiser la France afin d'éviter les émissions importées. Un potentiel de réduction de ces émissions est cité (1GtCO₂e en 30 ans), sans toutefois que soient précisés les leviers concrets de décarbonation (efficacité des usines, procédés de production ou volumes de production ?)

Le développement de deux procédés décarbonés est pointé : bétons bas carbone et acier bas carbone.

Le développement de l'économie circulaire est également cité, sans précision (types d'activités concernées, dynamiques à donner, etc.)

Transports. Mme Péresse mise sur le développement de mobilités bas carbone et de leurs infrastructures de support. Plusieurs vecteurs énergétiques sont cités : électrique, hydrogène, biocarburants, carburants de synthèse.

Cependant, la lettre ne fait pas mention de la part du mix électrique allouée au transport, ni de l'évolution du trafic voyageur. Par ailleurs, le potentiel espéré pour les différents modes de transports – lequel conditionne les besoins en électricité et biomasse – n'est pas indiqué, même si des problématiques propres à certains modes de transports (transports lourds, engins agricoles, bateaux de pêche et avions) sont relevées.

Le fait de laisser les seuls industriels « *déterminer [...] les technologies les plus efficaces* » risque d'entraîner des incohérences territoriales en termes d'infrastructures et de besoins énergétiques, et crée par ailleurs un risque de marché puisque leur décision de faire peut fluctuer au gré des conditions économiques du moment.

Bâtiments. Un plan massif de rénovation thermique est proposé, dont la planification et la gestion seraient laissées aux collectivités territoriales et aux régions. Aucun objectif chiffré n'est précisé.

Agriculture et alimentation. La décarbonation de l'agriculture est indirectement mentionnée à travers de l'évocation des engins agricoles dans la mobilité et des engrais décarbonés dans les filières industrielles à développer. Aucune mention n'est faite d'une transformation du modèle agricole.

La question d'une évolution des régimes alimentaires n'est pas abordée.

Évolution du système électrique

Valérie Péresse propose de développer à l'horizon 2050 un mix électrique décarboné reposant à plus de 50 % sur le nucléaire (prolongation autant que possible des centrales existantes, mise en production rapide de nouveaux EPR), afin de maintenir une consommation finale d'énergie de 1500 TWh, contre 2000 TWh aujourd'hui.

Mme Péresse se contente d'indiquer que l'ambition affichée fournira à la filière électronucléaire (strictement française ?) « *la visibilité lui permettant d'investir et d'embaucher* ».

Mme Péresse ne met en avant aucun détail concernant le niveau d'ambition pour les électricités renouvelables.

L'équilibrage du réseau est évoqué, à travers la question de la flexibilité des consommations des ménages et du stockage.

Énergie hors électricité

Mme Péresse souhaite veiller « *au plein et rapide développement du potentiel domestique des biocarburants, de la géothermie, de la biomasse bois, du traitement des déchets et du biométhane* ».

Les limites quantitatives de ce que peut être un tel plein développement ne sont pas mentionnées.

Côté énergies fossiles, aucun mécanisme n'est évoqué pour accompagner les acteurs ou pour transformer les dynamiques des secteurs et des infrastructures relatives au raffinage et à la distribution des énergies fossiles.

Sobriété

La notion de sobriété – au sens d'une réorganisation profonde des modes de vie – transparait au travers de « *changements de comportements* » devant permettre de réaliser 15 à 20 % de l'effort de décarbonation.

Cependant, cette ambition n'est guère traduite de manière concrète, si ce n'est par l'évocation des infrastructures de transports alternatives à la voiture individuelle et celles de « *contrats véritablement attractifs* » pour réduire la consommation d'électricité « *en cas de trop forte demande* ».

Il n'est pas présenté d'ambition ni de mesures concrètes visant à accompagner les acteurs économiques vers une réduction des flux d'énergie et de matière.

Usage des sols

Bien que l'exploitation de la biomasse fasse partie des leviers cités pour décarboner l'économie (bois énergie, biocarburants), les contraintes de répartition de l'usage des sols entre biomasse énergie, biomasse alimentation, biomasse matériaux, puits de carbone et les autres usages (notamment l'urbanisme) ne sont pas abordées. Aucune mesure concernant l'artificialisation des sols n'est mentionnée.

Matériaux critiques

Les risques d'approvisionnement ne sont pas explicitement traités. Ils apparaissent seulement en filigrane, à travers la volonté de développer l'économie circulaire, notamment le recyclage des batteries.

Emploi et formation

La question des besoins en formation et reconversion est évoquée à plusieurs reprises, notamment à travers les besoins en main-d'œuvre pour la rénovation thermique des bâtiments.

Cependant, aucune méthode de pilotage et d'accompagnement concret des acteurs et populations concernées (gestion des destructions d'emplois, plan de reconversion pour répondre aux besoins de transferts de bassin d'emplois, etc.) n'est mentionnée à l'échelle nationale. Par ailleurs l'importance de l'effort à mener (quantité de personnes à former, offre à faire émerger, etc.) n'est pas explicitée, la gestion de ces questions étant déléguée aux régions et aux collectivités territoriales.

Mme Péresse souhaite lancer une vaste campagne de sensibilisation au climat à destination du grand public, et veut renforcer « *l'éducation de nos enfants, filles et garçons, et de nos jeunes, aux sciences* ».

NB. La présente analyse critique porte strictement sur le contenu de [la lettre que Valérie Péresse nous a transmise](#) afin d'explicitier la cohérence de sa stratégie de décarbonation. Cette analyse se réfère au prisme d'analyse utilisé par le Shift Project dans le cadre de son [Plan de transformation de l'économie française](#) (PTEF).

L'association des Shifters publie également [une analyse détaillée des programmes des candidats à la présidentielle](#), évaluant leur degré de compatibilité avec la Stratégie nationale bas carbone adoptée par la France.

Le PTEF, concentrant volontairement l'analyse sur les transformations pratiques recherchées, n'aborde de ce fait les questions de financement que de façon subsidiaire. Pour un éclairage sur ces questions de financement, voir en particulier [l'analyse des programmes proposée par l'Institut de l'économie pour le climat I4CE](#).